

# La Gazette Palladienne

N° 8 - JANVIER 2023



## LES VŒUX DU MAIRE

Dix, Neuf, Huit, Sept, Six, Cinq, Quatre, Trois, Deux, Un... Sainte-Pallaye bascule en 2023.

Comment aborder cette nouvelle année sans prendre en compte tous les aléas qui ont déferlé en flots continus sur notre petite planète et sur nos vies.

De la mégalopole au plus petit village, nous sommes encouragés à faire attention à tout, et une pléthore « d'experts » nous expliquent comment se passer de l'essentiel. Sont-ils eux-mêmes capables de mettre en œuvre ce qu'ils prônent ?

Dans la vie de tous les jours, je suis persuadé que les Palladiennes & les Palladiens sont conscients

de cette situation et qu'ils sont déjà des acteurs investis, je tiens par avance, à les remercier.

La municipalité et moi-même allons persévérer pour que malgré tout, cette année soit celle de la concrétisation, toujours en fonction de nos moyens.

Que 2023 vous apporte, santé, joies et bonheurs, qu'elle soit le gage de toutes vos réussites.

Amicalement.



**Marc VALERO**  
Maire de Sainte Pallaye

## INFORMATIONS COMMUNALES

### Réforme de la publication des actes

Depuis le 1er juillet 2022, les collectivités doivent publier les actes réglementaires et les décisions sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune, afin d'une part, de **faciliter l'accès à l'information** de tous les administrés et d'autre part, de **se donner le temps d'une réflexion globale** sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le conseil municipal a décidé de réaliser la publicité des actes réglementaires et décisions par **affichage** (sur le tableau d'affichage de la mairie) et sous forme électronique sur le **site internet** de la commune.

### Les comptes rendus en ligne

Vote des budgets, décisions communales, suivi des projets... Retrouvez les comptes rendus des derniers conseils municipaux sur le site internet de la commune :

[www.mairie-sainte-pallaye.com](http://www.mairie-sainte-pallaye.com)

### Location des garages communaux

La commune dispose de deux garages à louer. Le premier situé près de l'église et le second ruelle Méline. Les loyers sont respectivement de 30€ par mois et de 20€ par mois.

Pour tout renseignement contactez la mairie.

### Achat d'un vidéoprojecteur

Pour faciliter la tenue des conseils et des réunions en mairie.

### Agrandissement du cimetière

### Rénovation globale éclairage public

Budget alloué aux travaux de rénovation de l'éclairage public pour le passage en LED.

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part Commune 40% du HT	SDEY 60% du HT
Éclairage public	35 185,02 €	29 320,85 €	5 864,14 €	11 728,34 €	17 592,51 €



## Pain Beurré

Le 2 novembre, les Palladiens et les Palladiennes ont pu profiter d'un moment de convivialité autour d'un pain beurré **délicieusement gratiné**. Pour cette première édition, l'événement a été couplé à un **marché de producteurs locaux**.

Les membres du comité des fêtes vous remercient chaleureusement et vous donnent rendez-vous à la prochaine édition !



## Halloween - 31 octobre

La monstrueuse chasse aux bonbons dans le village a rassemblé plus d'une dizaine d'enfants cette année.

La récolte a été bonne et s'est faite dans la joie et la bonne humeur.

La soirée a été suivie d'un pot convivial.

Merci à Claire Puchat pour cette initiative !

Merci aux Palladiens pour leur accueil et leur générosité !



## Cérémonie du 11 Novembre

Ce Vendredi 11 Novembre 2022, Les Palladiens s'étaient déplacés en nombre pour suivre la cérémonie de commémoration des morts pour la France et le 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

La lecture du texte a été réalisée par Sandra Guillemain.

Le dépôt de fleurs sur les tombes a été réalisé par les enfants du village.



## Repas des Aînés du 11 décembre

Après une édition 2022 sous forme de colis, Covid oblige, retour à la tradition « bien ancrée dans l'histoire de la commune ».

Ce dimanche 11 décembre 2022, 18 convives étaient accueillis, au restaurant Les Coûtas (Mailly-la-Ville), par le Maire, M. MARC VALERO à l'occasion du traditionnel repas des Aînés offert aux séniors, de 65 ans et plus.

Un moment privilégié donc, en ces temps incertains « où nous avons besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé »

## Noël des enfants

Après deux années de Covid, c'est avec plaisir que nous avons pu renouer avec les traditions de Noël. Le père Noël, ses lutins et Datcha le cheval ont déambulé dans le village au son des chants de Noël pour inviter petits et grands à se diriger vers la mairie pour la distribution des cadeaux autour d'un goûter partagé.



## NOS HISTOIRES D'ANTAN

### Le lavoir du village

racontée par **Micheline Legros**

Aujourd'hui, « Nos histoires d'antan » nous emmènent à la rencontre de Micheline Legros, l'une de nos doyennes Palladiennes. Enfant du coin, Micheline va nous raconter un temps que nombre d'entre nous ne connaissons pas : celui où les femmes devaient se rendre au lavoir du village pour laver le linge du foyer.

**Bonjour Micheline, merci de me recevoir chez vous. Pour commencer, pouvez-vous nous parler un peu de vous ?**

Bonjour, je suis née à Trucy-sur-Yonne et j'habite à Sainte-Pallaye depuis 45 ans. Même si j'ai vécu dans certaines communes aux alentours, j'ai passé une partie de mon enfance dans ce village. Mes parents étaient gardiens du passage à niveau à la barrière de La Noue et j'ai fréquenté l'école de Sainte-Pallaye de mes 11 ans à mes 14 ans.

**Avez-vous connu le lavoir de Sainte-Pallaye en activité ?**

Quand j'étais petite, ma mère y allait. À l'époque, autour du lavoir, c'était une sorte de terrain vague. Le ru n'était pas accessible donc les enfants pouvaient jouer en sécurité autour du lavoir en attendant leur mère.

**Avez-vous, vous-même, lavé votre linge dans un lavoir ?**

Oui, lorsque j'habitais à La Place, hameau rattaché à Châtel-Censoir. C'était pratique car l'eau ne gelait jamais dans le lavoir et il était ouvert tous les jours. Après, certaines maisons avaient leur propre petit lavoir individuel.

**Pouvez-vous nous décrire comment se déroulaient les lessives à l'époque des lavoirs ?**

Il fallait aller souvent laver son linge, ne pas attendre. Le linge de couleur était



lavé directement : après avoir trempé dans de l'eau savonneuse à l'aide de cristaux de soude ou de savon râpé, on l'emmenait dans un bac, une bassine, une brouette jusqu'au lavoir. À genoux,

nous brossions le linge sur des caisses à laver, puis nous le rincions. Cela durait, en général, 1h ou 1h30. À la fin, nous utilisions un tapoir pour taper le linge, ce qui nous permettait de l'essorer. Puis, nous étendions le linge sur des barres installées au lavoir à cet effet.

**Et pour le linge blanc ?**

Alors là, c'était un peu plus compliqué, surtout pour les draps. Il fallait « échanger le linge », c'est-à-dire le brosser et le rincer pour commencer. Après, nous le faisons bouillir dans une lessiveuse installée sur un trépied ou sur des pierres au-dessus d'un feu à l'extérieur. Les draps étaient enroulés autour d'un tube terminé en forme de champignon et devaient baigner dans l'eau. Puis, comme pour la couleur, le linge blanc était emmené au lavoir pour être rincé et essoré.

**Les draps devaient mettre longtemps à sécher ?**

Pour que ce soit plus rapide, nous étendions parfois le linge à plat dans les prés. Mais c'était surtout le cas lors de la « grande lessive de printemps ».



Il fallait laver les culottes de velours que les hommes avaient porté tout l'hiver pour travailler ou aller à la chasse. Et là, ce n'était pas rien vu l'épaisseur du tissu.

### **Avez-vous utilisé le lavoir de Sainte-Pallaye ?**

Non, car lorsque je suis revenue habiter à Sainte-Pallaye en 1977, le lavoir était fermé. J'ai donc demandé à mon beau-père de cureter la sortie d'eau vers le lavoir et j'ai lavé mon linge à la main à cet endroit pendant 20 ans.

### **Est-ce que l'arrivée de la machine à laver a changé quelque chose pour vous ?**

Rien du tout car je n'en ai jamais eu. Je n'aime pas la machine à laver. J'ai continué de laver mon linge à la main chez moi. Et si le lavoir était encore en fonction

aujourd'hui, je continuerais d'y aller. J'aime voir l'eau qui coule et sentir le linge entre mes mains.

### **Pour finir, quels bons souvenirs gardez-vous de cette époque où les lavoirs étaient en fonction ?**

Le lavoir, c'était un lieu où les femmes se retrouvaient entre elles et se racontaient les potins du pays. Parfois, certains hommes venaient « embêter » les femmes en leur faisant des farces, des pitreries. Il y avait une bonne ambiance.

Je tiens à remercier très chaleureusement Micheline Legros pour ce partage de souvenirs.

*Elodie SAUNIER*

## **Le lavoir de Sainte-Pallaye**

Notre lavoir communal se refait une jeunesse pour le printemps prochain ; la dernière tranche de travaux s'achève bientôt...

Trois acteurs de protection de notre patrimoine y veillent !



Revenons à la « source » sans jeu de mots !

Au cadastre napoléonien en date de 1826, en ce lieu, « bien nommé » : **Le Fonteny**, pas de construction, juste une étendue d'eau alimentée par une source, la même qui alimente depuis 1976, notre station de pompage du réseau d'eau potable.

Aux archives, dans les documents de 1830 on parle alors de la « Fontaine » mais pas encore de Lavoire.

Dans les prochaines gazettes, nous en conterons l'histoire.

### SECTEUR DE VERMENTON

#### Collecte des ordures ménagères

2020 

**1056** tonnes

Soit **198** kg/hab/an

2021 

**872** tonnes

Soit **153** kg/hab/an

**-17%** 

#### Collecte des emballages et papiers

2020 

**265** tonnes

collectées sur les points  
d'apport volontaire (PAV)  
Soit **48,8** kg/hab/an

2021 

**421** tonnes

collectées  
Soit **79,1** kg/hab/an

**+58%** 

## Rappel civique : Dépôts sauvages

Quelle regrettable surprise aux abords de Sainte-Pallaye...

Les "dépôts sauvages" ont des impacts multiples et directs tant sur la **qualité de vie** des habitants (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur **l'environnement public** (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, et des nappes phréatiques, des mers et des océans par des substances toxiques).



Les articles R632-1 et R635-8 du code pénal, réprimant l'abandon ou le dépôt de déchets en dehors des lieux désignés à cet effet. Les sanctions encourues applicables sont :

Une contravention de 150 € à 1500 € et une possibilité de poursuites au pénal.

N'hésitez pas à informer la commune si vous observez de tels agissements.

D'avance, merci.

### Soyons responsables de nos déchets

De l'achat du produit, jusqu'à sa fin de vie grâce à notre geste de tri !

## A VOS AGENDAS

**3 février** : Assemblée générale du comité des fêtes

**26 février** : Carnaval - Chandeleur\*

**10 avril** : Chasse aux œufs\*

\*Organisé par le comité des fêtes

## Informations Mairie

Horaires d'ouverture : Mardi de 9h à 12h & Jeudi de 14h à 17h

Téléphone : 03 86 81 40 44

Courriel : mairiestepallaye@wanadoo.fr

Site web : www.mairie-sainte-pallaye.com

Une idée ou une suggestion pour la Gazette ?

Contactez Romain Lacaze par mail : rd.lacaze@gmail.com

Retrouvez les dernières actualités de votre mairie sur votre smartphone.  
**Téléchargez PanneauPocket !**

